

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2022-17 : Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation des espaces publics situés dans le lotissement « les Portes de Rouny ».

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'opération de construction des 81 logements composant le lotissement « Les portes de Rouny » dans le secteur sud du village par l'aménagement Valrim et notamment la création d'un mail central et d'une promenade verte/cheminement doux le long du Rouny parmi la liste des équipements publics concernés par le secteur PUP.

Le programme de l'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Aménagement d'un mail piéton au centre du nouveau quartier qui s'étend sur une longueur de 250 ml servant de liaison entre les nouveaux espaces et le centre-bourg. Dans la continuité des démarches écologiques de la Commune et pour sécuriser le cheminement des piétons, cette voie sera destinée aux modes de déplacement doux (marché, vélos). Ce mail est un espace de repos et de rencontre pour les riverains grâce à une promenade arborée et jeux de plein air.
- Aménagement et revêtement simple en stabilisé du Chemin de Rouny.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à ce stade est de 310 000 € HT soit 372 000 € TTC. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 30 000 € HT, une acquisition foncière à hauteur de 101 000 € et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 15 500 € soit un total de 456 500 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour ces travaux est détaillé ci- après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	136 950
Conseil Départemental	Demande en cours	114 125
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000
Sous-total des aides publiques		326 075
Part du demandeur	Fonds propres	130 425
	Emprunt	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **de solliciter** auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son dispositif « réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune » une demande de subvention pour la réalisation du projet susmentionné inscrit par ailleurs dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

